



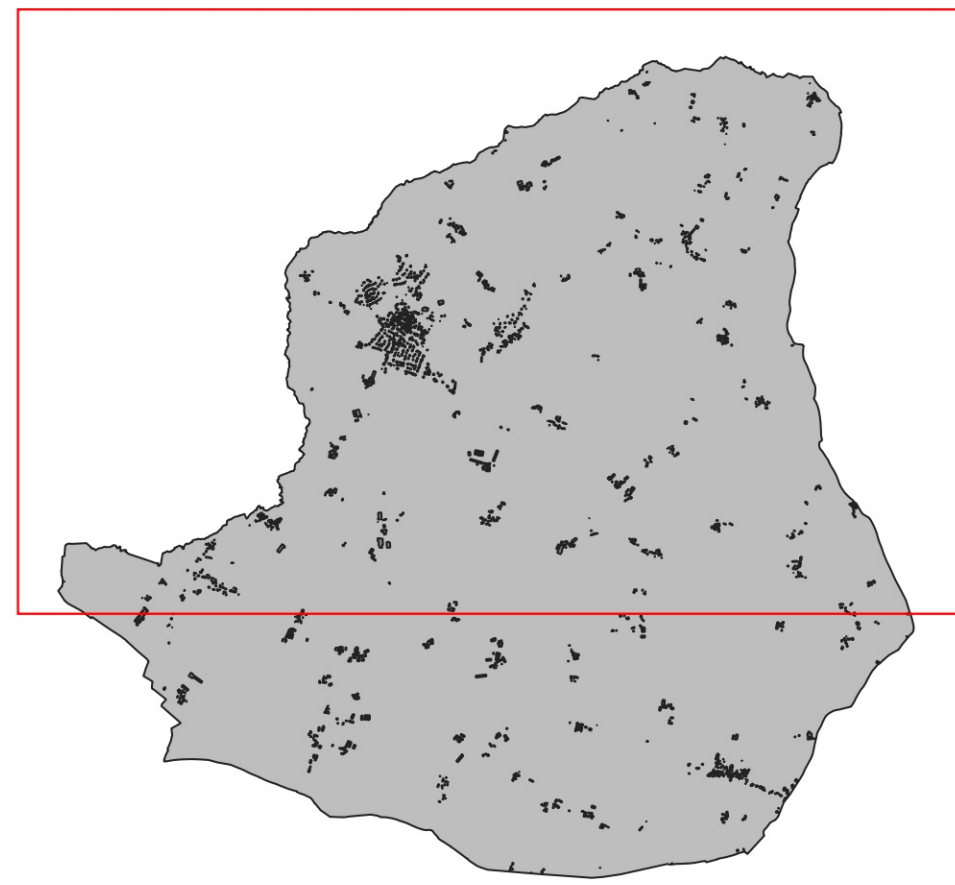
Commune de

LA CHAPELLE-JANSON

Département d'Ille-et-Vilaine

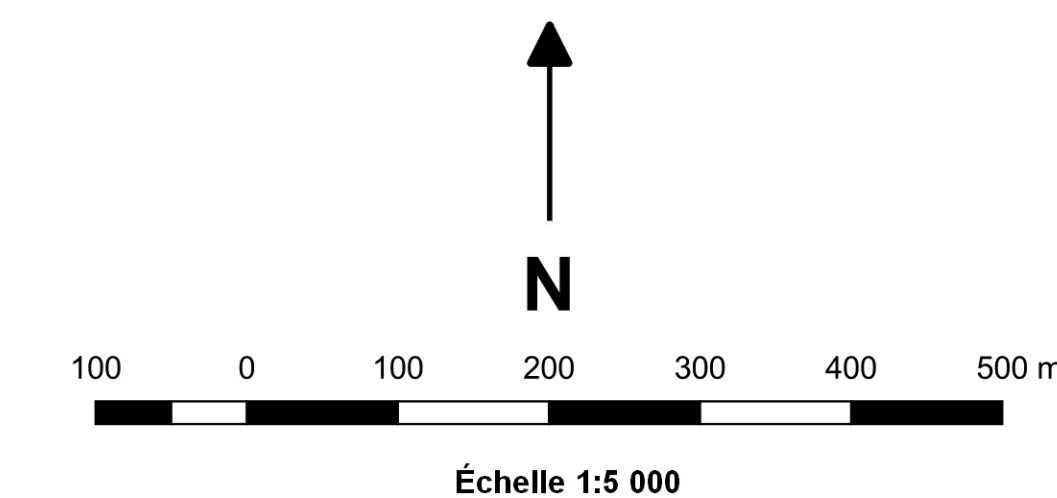
Plan Local d'Urbanisme

N° 5. Plan de zonage - Planche A



Echelle : 1/5 000
Date d'approbation du PLU : 19 mai 2022

L'Atelier d'Ys
36 rue du Trafic
35520 La Mezière
02 99 66 67 81



LÉGENDE

ZONES URBAINES

- UC (Centre-bourg)
- UE (Extensions pavillonnaires)
- UEt (Gîtes touristiques)
- UL (Équipements collectifs)
- UAa (Activités économiques)
- UAb (Activités économiques)

ZONES À URBANISER

- 1AUE (À vocation principale d'habitat)
- 1AUL (À vocation principale d'équipements)
- 1AUAA (À vocation principale d'activités)
- 1AUAb (À vocation principale d'activités)
- 1AUAt (À vocation principale touristique)

ZONES AGRICOLES

- A (Espace agricole)
- AC (Carrière)
- AI (STECAL à vocation économique)

ZONES NATURELLES

- NP (Espace naturel)
- NL (Espace naturel de loisirs)

PRESCRIPTIONS DIVERSES

- Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Centralité commerciale (L 151-16 du CU)
- Marge de recul par rapport à l'axe de la voie (L 111-6 du CU)
- Zone de nuisances sonores (100 mètres de part et d'autre de la RN 12)

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE

Protection environnementale

- Élément de paysage (L151-23 du CU) - Haie
- Élément de paysage (L151-23 du CU) - Biosement
- Zone humide - Inventaire 2018 - SAGE Couesnon

Protection architecturale

- Changement de destination d'un bâtiment agricole (L 151-11 du CU)
- Élément de paysage (L 151-19 du CU) - Bâti

SERVITUDES PARATICULIÈRES

- Préservation des commerces (L 151-16 du CU)
- Emplacement réservé (L 151-41 du CU)
- Carrière (R 151-34 2° du CU) Les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées
- Future déviation de la RN 12 (L 151-38 du CU)
- PDIPR - liaisons douces à conserver, à modifier ou à créer (L 151-38 du CU)
- Zone de protection du PLU au titre de l'archéologie

INFORMATIONS DIVERSES

- Limite communale
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Atlas des zones inondables PHEC 95

Liste des emplacements réservés

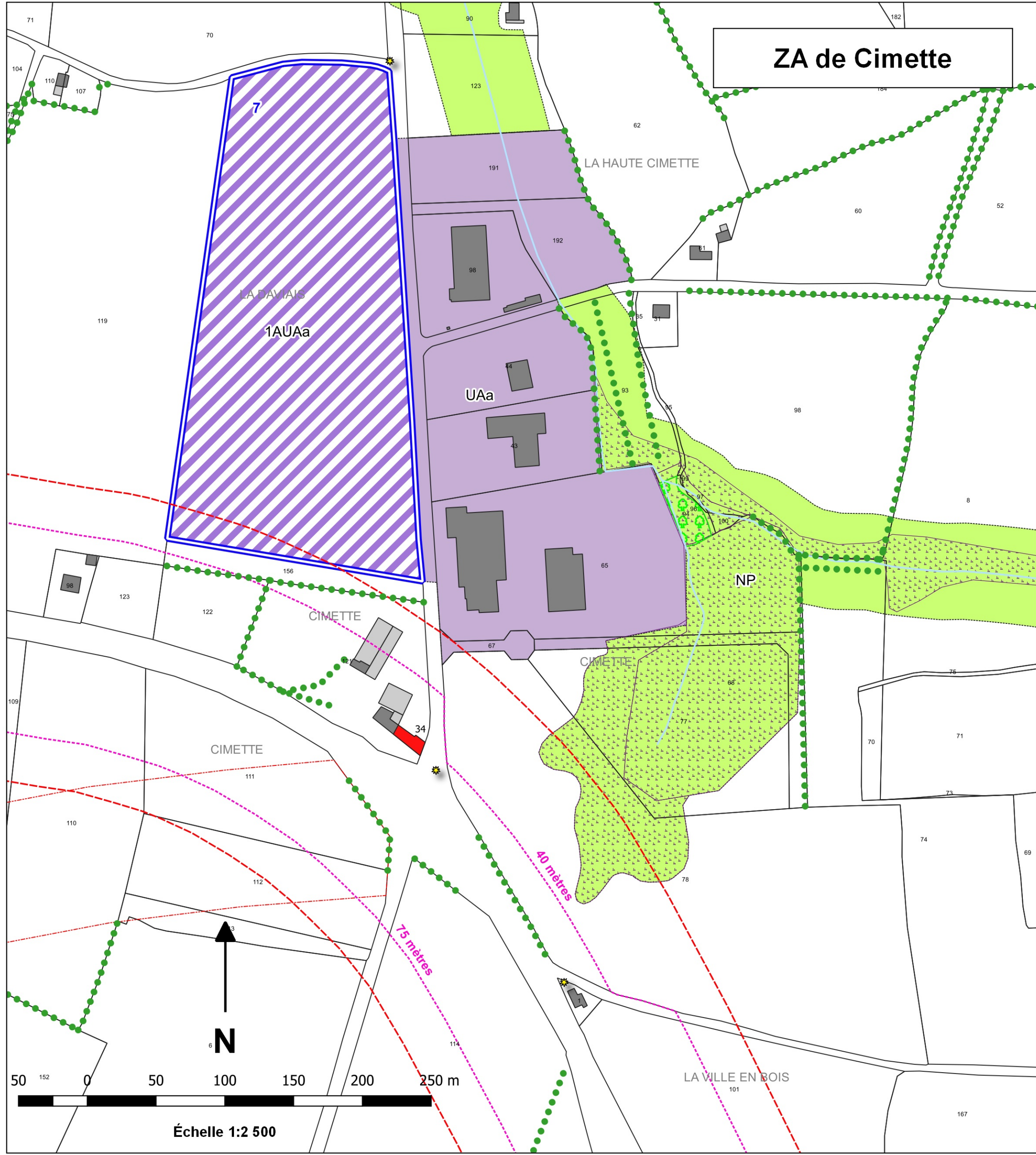
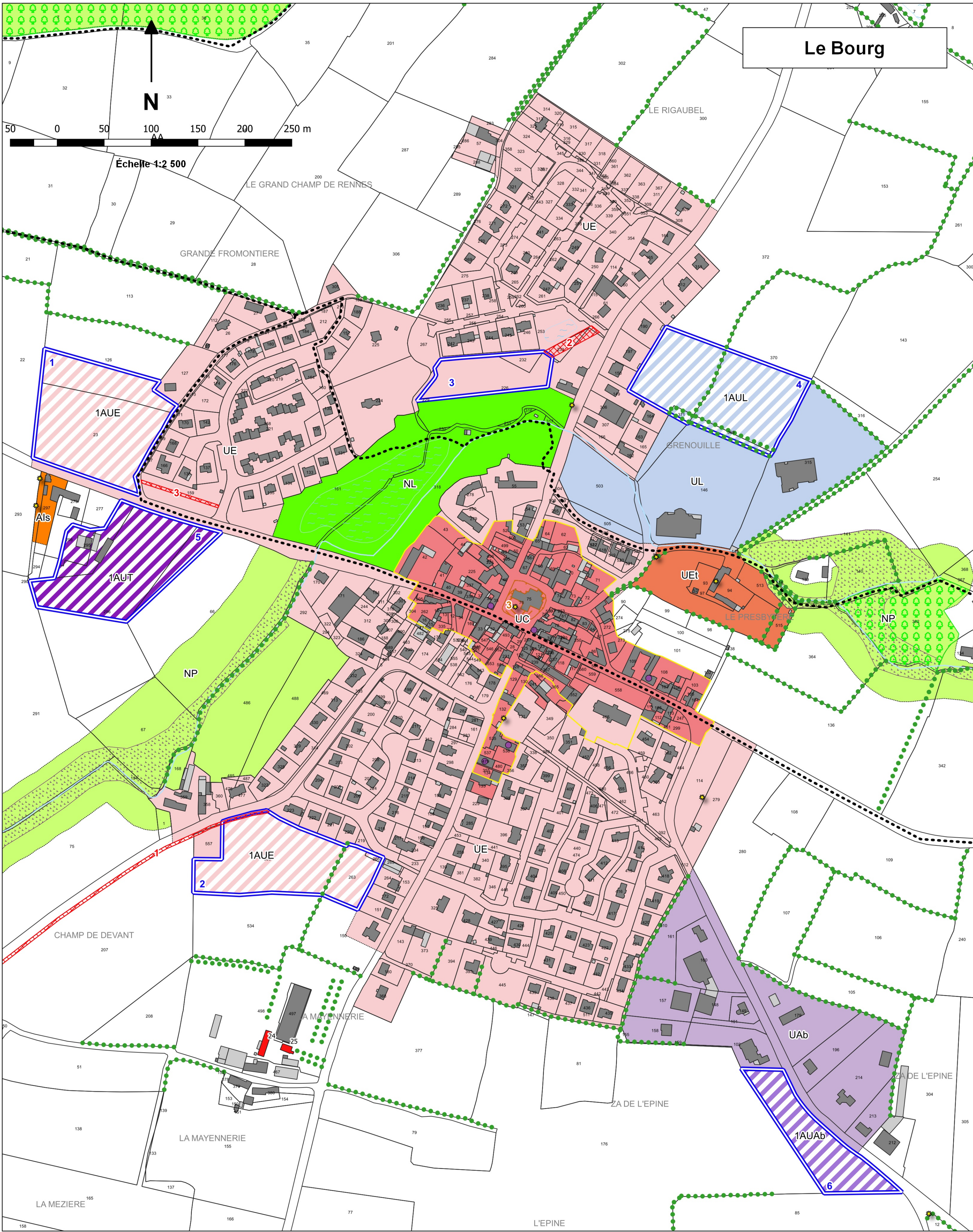
N°	Destination	Bénéficiaire	Référence cadastrale	Largeur (pour routes et chemins)	Superficie (m²)
1	Liaison douce	Commune	AB : 258 AC : 207 BH : 50, 99, 100	3 mètres	2 125
2	Voie d'accès	Commune	AC : 226, 233, 253	-	582
3	Liaison douce	Commune	AC : 159	3 mètres	259

PLANCHE B

PLANCHE B

PLANCHE A

PLANCHE A



LÉGENDE

ZONES URBAINES

- UC (Centre-bourg)
- UE (Extensions pavillonnaires)
- UEt (Gîtes touristiques)
- UL (Équipements collectifs)
- UAa (Activités économiques)
- UAb (Activités économiques)

ZONES À URBANISER

- 1AUE (À vocation principale d'habitat)
- 1AUL (À vocation principale d'équipements)
- 1AUAs (À vocation principale d'activités)
- 1UAUb (À vocation principale d'activités)
- 1UAUAt (À vocation principale touristique)

ZONES AGRICOLES

- A (Espace agricole)
- AC (Carrière)
- AI (STECAL à vocation économique)

ZONES NATURELLES

- NP (Espace naturel)
- NL (Espace naturel de loisirs)

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Référence cadastrale	Largeur (pour routes et chemins)	Superficie (m²)
1	Liaison douce	Commune	AB : 258 AC : 207 BH : 50, 99, 100	3 mètres	2 125
2	Voie d'accès	Commune	AC : 226, 233, 253	-	582
3	Liaison douce	Commune	AC : 159	3 mètres	259

PRESCRIPTIONS DIVERSES

- Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Centralité commerciale (L 151-16 du CU)
- Marge de recul par rapport à l'axe de la voie (L 111-6 du CU)
- Zone de nuisances sonores (100 mètres de part et d'autre de la RN 12)

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE

Protection environnementale

- Élément de paysage (L151-23 du CU) - Haie
- Élément de paysage (L151-23 du CU) - Biosément
- Zone humide - Inventaire 2018 - SAGE Couesnon

Protection architecturale

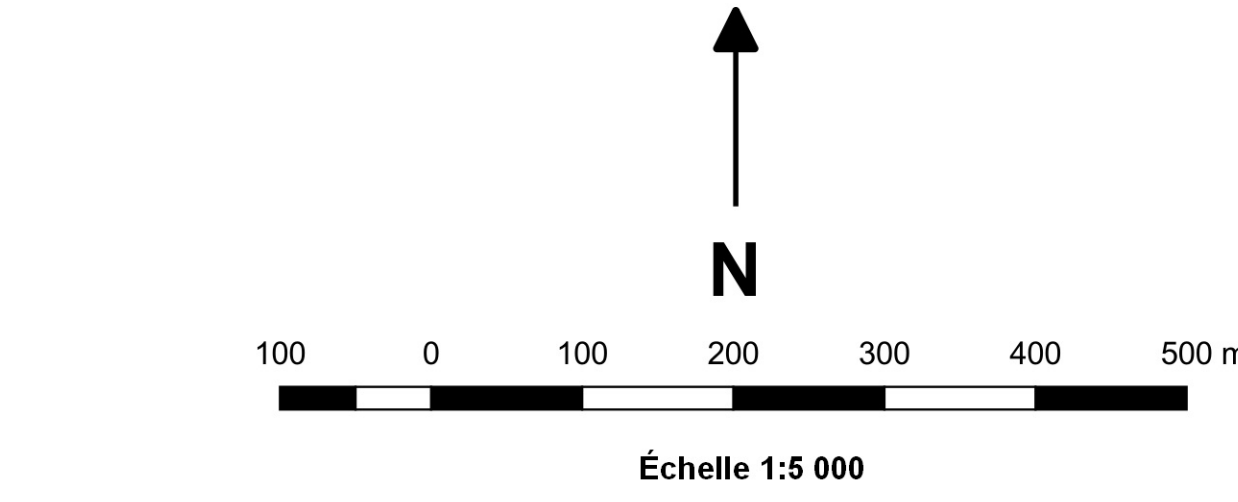
- Changement de destination d'un bâtiment agricole (L 151-11 du CU)
- Élément de paysage (L 151-19 du CU) - Bâti

SERVITUDES PARATICULIÈRES

- Préservation des commerces (L 151-16 du CU)
- Emplacement réservé (L 151-41 du CU)
- Carrière (R 151-34 2° du CU) Les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées
- Future déviation de la RN 12 (L 151-38 du CU)
- PDIPR - liaisons douces à conserver, à modifier ou à créer (L 151-38 du CU)
- Zone de protection du PLU au titre de l'archéologie

INFORMATIONS DIVERSES

- Limite communale
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Atlas des zones inondables PHEC 95



Commune de

LA CHAPPELLE-JANSON

Département d'Ille-et-Vilaine

Plan Local d'Urbanisme

N° 5. Plan de zonage - Planche B

